



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INF 1/2

POUR LA CFDT L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE MANQUE DE DÉMOCRATIE !



Depuis l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 et la loi qui suit, les conseils d'administrations des sociétés de plus de 5 000 salariés en France (ou 10 000 dans le monde) doivent inclure 2 représentants des salariés.

Cette année, Carrefour a renouvelé les deux administrateurs salariés et le moins que l'on puisse dire, c'est que cela manque de démocratie.

En effet, cette élection passe inaperçue et a lieu sans aucune communication auprès des salariés. Elle se déroule uniquement au sein du Comité Européen (1 élue FO a été désignée en octobre) et du Comité de Groupe France (8 décembre dernier).

Les représentants CFDT au comité de groupe ont décidé de ne pas participer à cette élection qui se fait dans le dos des salariés.

La loi permet offre pourtant le choix entre quatre modalités d'élections :

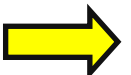
- l'élection **par les salariés** de la société et de ses filiales situées sur le territoire français.
- la désignation par **le comité de groupe**, le comité central d'entreprise ou le comité d'entreprise de la société.
- la désignation par l'organisation ou les **deux organisations syndicales arrivées en tête** des élections professionnelles .

- la désignation par le comité **européen**.

Carrefour a donc choisi un mode de désignation qui n'implique pas l'ensemble des salariés alors qu'il serait possible d'organiser un scrutin.

Bien sûr, il est impossible de faire voter pour l'ensemble des commissions et dans le groupe... mais les sièges au conseil d'administration sont très importants. C'est dans ce lieu que se prennent un nombre important de décisions sur la **stratégie de l'entreprise !**

Voir page
suivante



Pourquoi FO a-t-elle désigné un représentant du syndicat des cadres pour siéger au conseil d'administration ?!

Le comité de groupe a désigné un représentant CGC (encadrement) pour représenter près de 100 000 salariés français.

Alors que ce syndicat catégoriel (encadrement uniquement) ne compte que 10% des voix en France !

Comment cela est-il possible ?

Grâce au vote de la majorité des élus Force Ouvrière. Cherchez l'erreur !



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INF 2/2

POUR LA CFDT **L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE MANQUE DE DÉMOCRATIE.**



Alors pourquoi l'entreprise choisit elle ce mode de désignation ?

Analyse CFDT :

Parce qu'un autre choix aboutirait logiquement à faire entrer un candidat présenté par la **CFDT** (2^{ème} organisation syndicale du groupe) au sein du conseil d'administration.

Ce que l'entreprise ne souhaite certainement pas puisqu'elle connaît le désaccord **de la CFDT - Carrefour en ce qui concerne la rémunération des PDG successifs** ; le manque de transparence sur les **choix stratégiques** ainsi que sur le **recours massif à la location-gérance...**

La CFDT intervient aussi chaque année lors de **l'assemblée générale des actionnaires**, il est donc évident qu'elle ne resterait pas inactive au sein du conseil d'administration.

D'ailleurs quel est le rôle de l'administrateur salarié ?

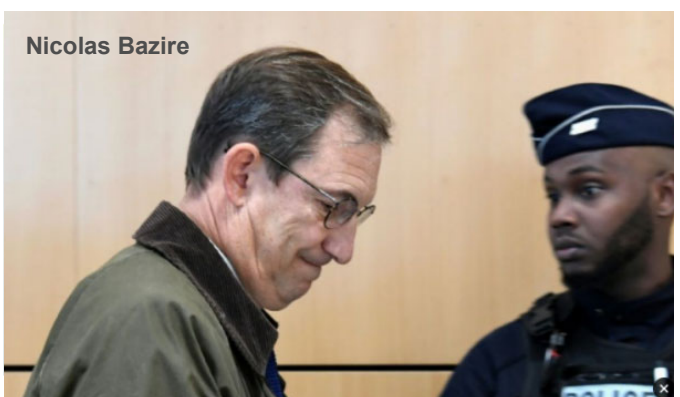
L'administrateur salarié a le même droit à l'information et doit respecter l'obligation de discrétion au même titre que les représentants

des CSE et que tous les autres membres qui siègent au conseil d'administration.

Cependant, à la différence des élus du CSE, il n'a pas qu'un rôle consultatif. Il participe activement aux travaux, **en rend compte auprès des salariés** et participe aux décisions, par vote, du conseil.

Il est avant tout là pour représenter ceux qui l'ont désigné ou élu à l'échelle nationale ou internationale de son entreprise. Il cherche à obtenir des évolutions, au regard de sa connaissance de l'entreprise, vers plus de responsabilité sociale, plus de respect de l'intérêt général et des salariés en particulier.

Le Conseil d'administration Carrefour compte 16 administrateurs, dont 50% d'administrateurs indépendants et 2 administrateurs représentant les salariés (1 désigné par le comité Européen, 1 élu par le comité de groupe Français).



Nicolas Bazire

A noter que la CFDT est également intervenue auprès de l'entreprise pour signaler le problème que posait la présence de Nicolas Bazire au sein du CA après sa condamnation à 5 ans de prison, dont trois ans fermes, dans l'affaire « Karachi ». L'entreprise n'a pas apporté de réponse officielle...